

Note A & D n°01, du 11 septembre 2026.

A afficher sur le panneau syndical dans chaque établissement.

Cher(e) collègue et ami(e),

➢ Prise de fonction :

Au congrès de mai, Jean-Louis SZATKOWSKI avait été élu pour assurer la fonction de président académique dès septembre. Pour des raisons personnelles, il n'a pas souhaité poursuivre cette mission. Il reste cependant actif et à votre écoute au pôle handicap.

Lors de notre première réunion de bureau et secrétariat académiques le 10 septembre au lycée Salvadore Allende à Béthune, nous étions 23.

Nous avons élu Laure LE JOSEPH au poste de présidente d'Action et Démocratie Lille, Sophie NAIRAINCE au poste de vice-présidente, Laetitia ROUTIER DECLERCQ au poste de Trésorière. Nous remercions tous les membres qui constituent les nouvelles instances académiques.

Organisation AD Lille

Présidente : Laure Le Joseph
23 rue Emile Zola 62660 Beuvry
administration.adlille@gmail.com (adhésions, participations réunions)
lille@actionetdemocratie.com (sujets autres que adhésions et réunions)
Tel : 06.71. 86.58.39

Nouveau Site internet : actionetdemocratie-lille.fr (en cours de construction mais actif)

Vice-présidente : Sophie Nairaince :
Formation adhérents, réunions syndicales, accompagnement.
06.07.95.35.52 ou nairaince_s@hotmail.fr

Trésorière : Laetitia Routier Declercq

Pôle Communication : Souad Denis Clément et Marilyne Pierrot

Pôle Ostics, réseaux sociaux, internet : Franck Lyoen

Pôle Mutations, Accompagnement dossiers rectorat : Farid Yahiaoui : 06.17.71.65.62

Pôle Maladie, Handicap : Jean-Louis Szatkowski : 06.69.69.68.36

Pôle Personnel Administratif : Marie France Benadji : 07.67.59.69.54. marieametisse@hotmail.fr

➢ Arrêt maladie et temps thérapeutique ... ce qui change :

Le décret du 29 juillet introduit plusieurs évolutions importantes concernant le temps partiel thérapeutique. Il simplifie certaines démarches et renforce les droits des personnels concernés. Toutefois, cette réforme s'accompagne également d'un encadrement plus strict des arrêts maladie et de nouvelles obligations applicables dès le 1 septembre.

Depuis le 1er août, le temps partiel thérapeutique est simplifié : il peut être accordé pour toute la durée médicalement justifiée, dans la limite d'un an, sans renouvellement régulier obligatoire. Le contrôle médical systématique après trois mois est également supprimé, même si l'administration peut toujours en demander un. En cas de refus, celui-ci doit désormais être motivé et peut être précédé d'un entretien avec possibilité pour l'agent d'être accompagné.

Pour les arrêts maladie, les règles deviennent plus strictes à partir du 1er septembre ! Un arrêt initial sera en principe limité à 31 jours et une prolongation à 62 jours, sauf justification médicale. Les prolongations devront normalement être prescrites par le même professionnel de santé que l'arrêt initial. Enfin, des contrôles au domicile peuvent être réalisés et un refus au domicile ou une absence injustifiée peut entraîner la suspension de la rémunération !!

La réforme simplifie le temps partiel thérapeutique, mais renforce les contraintes et les contrôles des arrêts maladie. Ces nouvelles mesures s'ajoutent au jour de carence et à la baisse à 90% de la rémunération durant les trois premiers mois d'arrêt maladie ordinaire.

Dans une Éducation nationale confrontée à une usure professionnelle croissante, pénaliser et contrôler toujours davantage les agents malades ne saurait tenir lieu de politique de prévention. Et les propositions qui commencent déjà à fleurir à l'approche de l'élection présidentielle de 2027 n'augurent malheureusement rien de bon !

Action & Démocratie et la Fédération des Services publics CFE-CGC n'entendent pas laisser les agents publics malades, devenir une fois encore, la variable d'ajustement des économies budgétaires à venir.

➢ Adhésion :

Pas encore syndiqué ? Il est encore possible de le faire et de profiter d'une remise de 10% jusqu'au 3 octobre. Le bulletin d'adhésion se trouve en pièce jointe.

Un crédit d'impôt d'une valeur de 66% de la somme sera restitué fiscalement en 2027. (Une attestation d'adhésion sera envoyée par mail).

Pour adhérer, il suffit d'envoyer l'adhésion par mail (administration.adlille@gmail.com) ou par courrier (Action et Démocratie Lille-CFE-CGC, 23 rue Emile Zola 62 660 Beuvry).

➢ Bons plans :

Connaissez-vous la S.R.I.A.S (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) ?

C'est une section qui propose des actions. Pour en bénéficier il faut être un agent rémunéré par l'état (agents actifs titulaires, stagiaires ou contractuels ainsi que ceux en retraite).

Plusieurs aides financières y sont proposées pour le logement, la petite enfance, les vacances et les loisirs, le sport et la culture, les séniors.

Voici l'adresse du site de la S.R.I.A.S : srias-hautsdefrance.fr.

➢ Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 :

Pour défendre au mieux les intérêts de tous les personnels, il est essentiel de participer aux élections professionnelles qui auront lieu du 3 au 10 décembre 2026 !

Pour être représentés, pour être défendus, pour être entendus ...

Il est important de voter !!! Quelques minutes via internet car CHAQUE VOIX compte !

Si vous souhaitez vous porter candidat(e) adhérent ou sympathisant, venez à une de nos prochaines réunions

➢ A vos agendas !

(Chaque réunion est ouverte aux adhérents et aux non syndiqués qui souhaiteraient découvrir notre syndicat dans la limite des places disponibles. Pour y assister, il suffit de contacter la présidente à l'adresse mail suivante : administration.adlille@gmail.com**).**

- **Vendredi 18 septembre 2026 : Réunion S1 du 62 au Lycée LP Fernand Degrullier à Auchel**
- **Mardi 22 septembre 2026 : Réunion S1 du 59 au Lycée Hauts de Flandre à Seclin.**
- **Mardi 6 octobre 2026 : Réunion CSA au Lycée Henri Senez à Hénin-Beaumont.**